

Chambre des Pairs. Le barreau de Lyon s'en émut ; il se confiait en la sagesse et en la modération d'un tribunal dont notre ancien premier Président, M. de Bastard, était le rapporteur ; mais on pouvait craindre que le cours de la justice ne fût troublé par les violences d'une fraction du peuple de Paris. En cette occurrence, les avocats et les avoués, réunis par un sentiment unanime, voulurent manifester leur opinion et donner un témoignage d'affection et de vénération au Garde des Sceaux M. de Chantelauze, ils signèrent et adressèrent au Président de la Chambre des Pairs la requête que voici :

« LE BARREAU DE LYON A LA CHAMBRE DES PAIRS.

« Nobles Pairs ,

« M. de Chantelauze, qui aujourd'hui est au nombre des
« ministres accusés, a rempli, pendant douze années, les
« fonctions de premier avocat général à la Cour royale de
« Lyon. Il s'y est distingué par des vertus et des talents.
« Dans les causes civiles, il faisait avec sagesse l'applica-
« tion des loix dont il avait étudié profondément la raison
« et la philosophie. Dans les causes criminelles, il alliait
« aux devoirs de son ministère la commisération due aux
« faiblesses de l'humanité. Dans les causes politiques, il
« ne se laissait point égarer par les passions du moment
« et jamais il n'abandonna à l'influence d'aucun parti le
« pouvoir des tribunaux. Enfin, pendant sa magistrature,
« il a respecté la vie, l'honneur et les droits de tout citoyen,
« quelle qu'en fût la condition. Aussi il lui est dû un haut
« témoignage d'intérêt que le barreau de Lyon s'empresse
« de lui donner devant ses juges. Nous désirons fortement